

ORDRE DU JOUR
Caucus du vendredi 15 mai 2020 à 13 h 00
Présentation du rapport financier par M. Christian Gélinas à 13 h 00
Suivra la séance ordinaire à 17 h 00

1	COMPTE RENDU DU CAUCUS	Responsable
1.1	Compte rendu du caucus du mois d'avril 2020 (Annexe)	Nadine
2	DÉCISION	Responsable
2.1	Aucun	
3	DISCUSSION	Responsable
3.1	Émission des vignettes	Nadine
3.2	Suivi – fermeture du club de golf	Joseph
4	ASPECTS OPÉRATIONNELS	Responsable
4.1	Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe à venir)	Nadine
4.2	Problématiques – Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe)	François
4.3	Liste des permis émis (Annexe)	François
4.4	Rapport mensuel verbal du Service de protection	Pierre
4.5	Liste des correspondances (Aucune annexe)	Nadine
4.6	Rapport mensuel - Activités financières au 30 avril 2020 (Annexe à venir)	Nadine
4.7	Communication	Christine



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE	17 avril 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	1	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 AVRIL 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE (ET TÉLÉCONFÉRENCE) À 13 H 00						
N°	2020-04	RÉUNION N°	4				

Présences Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier, François Richer Lafèche, Stefan Tremblay ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. On fait un tour de table pour savoir comment tout le monde se porte pendant la pandémie. Compte tenu de la situation pandémique de Covid-19 en cours, le Maire explique que la séance du Conseil aura lieu via téléconférence à 17 h 00.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.0 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2020 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal.

6.1 « Fermeture des établissements municipaux » : Voir procès-verbal.

6.2 « Avis de motion – Projet de règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020 » : Voir procès-verbal. M. Dydzak explique que plusieurs copropriétaires ont transmis à la Ville une demande de report du deuxième versement. Les vérifications ont été faites et il n'y a aucun problème au niveau des liquidités en repoussant le deuxième versement au 4 septembre. Il n'y a aucun changement au taux d'intérêts.

6.3 « Adoption – Projet de règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020 » : Voir procès-verbal. On demande comment les chèques postdatés seront traités. La Ville communiquera avec ces personnes suite à l'adoption finale du règlement. Une vingtaine de copropriétaires ont écrit des courriels, la plupart utilisant un formulaire préparé par Estérel Resort, pour demander l'annulation du taux non-résidentiel. Monsieur Dydzak répondra par écrit que la Ville accordera 2 mois de plus pour le paiement du deuxième versement et que notre taux non-résidentiel est le plus bas de la MRC. Mme Corriveau mentionne qu'un des copropriétaires a envoyé deux courriels dans lesquels il exige que la Ville donne des explications puisqu'il n'a pas eu de réponse. Mme Bonneau affirme qu'il a déjà eu deux réponses.

M. Dydzak mentionne qu'il y aura une table de concertation à la demande de M. Robert Mailhot, président du syndic de la phase II, pour le secteur hôtel golf.

Actions ou remarques

La Ville a reçu d'autres formulaires des propriétaires des unités hôtelières après le caucus. En date du 8 mai, total de 79 courriels.

L'invitation a été lancée. À organiser après la réouverture de l'hôtel.



DATE	17 avril 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	2	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 AVRIL 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE (ET TÉLÉCONFÉRENCE) À 13 H 00						

N°	2020-04	RÉUNION N°	4
-----------	---------	-------------------	---

6.4 « Embauche d'agents de sécurité » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur le nombre d'employés. M. Lafontaine explique que l'embauche de ces 2 personnes a pour but d'ajouter des agents à l'équipe et de s'assurer que les employés à l'essai ont la capacité et les exigences que la Ville désire pour les agents du Service de protection. 120 heures sont comblées, avec les 3 employés temps plein (Mmes Lachaine et Lizé ainsi que M. Quevillon). Il reste donc un 48 heures et pour le combler, nous cherchons les bons candidats. Avec des salariés à temps partiel, cela est moins coûteux en assurances et en REER collectif.

6.5 « Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux » : Voir procès-verbal.

6.6 « Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC » : Voir procès-verbal.

6.7 « Délégation de compétence pour le complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut » : Voir procès-verbal.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DU CAUCUS

1. COMPTE RENDU DU CAUCUS

1.1 COMPTE RENDU DU CAUCUS DU MOIS DE MARS 2020

Mme Corriveau demande s'il y a des développements au niveau du dossier Parc à chiens. On lui répond que le dossier n'a pas progressé et qu'en situation pandémique, ce n'est pas une priorité pour les prochaines semaines.

L'Agglomération a décidé de suspendre l'émission des permis de brulage pour l'été. L'agglomération propose des permis valides pour 6 mois; la Ville va déposer un argumentaire, le CCE était contre. Si les permis sont donnés pour plus qu'un mois, il y aura plus d'interventions à faire, les pompiers devront faire plus de contrôle. M. Racette, trésorier, est de retour après 8 mois de congé de maladie, il y a des travaux à faire au pavillon Violette-Gauthier, il impute ces travaux à l'Agglomération, M. Dydzak s'est opposé et a demandé à ce qu'une vérification soit faite puisqu'il pense que le pavillon n'est pas d'intérêt collectif.

Au niveau des bateaux, il semble que certaines livraisons sont prévues vers le 5 mai, la situation avec le Covid-19 n'empêche pas cette activité. M. Tremblay demande si nous attendons de parler avec Sainte-Marguerite pour l'émission des vignettes. M. Dydzak assure que nous allons trouver une solution alternative si le débarcadère n'ouvre pas, et que dans le pire scénario, nous aurions trouvé la solution pour les prochaines années. On demande ensuite de quelle façon nous allons procéder pour remettre les vignettes. Nous pouvons déjà faire la procédure à distance pour le paiement et la signature du formulaire. Pour la remise des vignettes, c'est possible de les accumuler et les remettre aux livreurs de bateaux. Mme Corriveau demande où en est le code de conduite, on lui répond que la première étape consiste à mettre à jour la carte. M. Lafontaine explique que nous avons plusieurs dossiers récurrents où les gens promettent de remettre des documents, sans que nous les recevions. Il demande si le Conseil va appuyer la position des employés si nous refusons de donner une vignette, la réponse est oui.

Une copie du rapport du CCE révisé sera remise à l'Agglomération prochainement.

Le nouveau code de conduite avec une nouvelle carte est disponible. Le débarcadère est ouvert depuis le 8 mai. Les procédures nécessaires pour émettre les vignettes, en tenant compte du COVID-19, sont en place.



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE	17 avril 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	3	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 AVRIL 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE (ET TÉLÉCONFÉRENCE) À 13 H 00						

N°	2020-04	RÉUNION N°	4
-----------	---------	-------------------	---

Pour le règlement nautique, il y aura interdiction d'utilisation des ballasts partout sauf dans les zones de wake-surf, où devront être concentrées également les activités générant des vagues. D'autres zones sans vagues sont ajoutées devant l'hôtel et dans la baie près du Parc Dr-Lavigne et près de M. Louis Morissette. Aussi, les rassemblements seront interdits (2 bateaux et plus) de 19 h 00 à 11 h 00. On mentionne que cette notion sera difficilement applicable. M. Tremblay comprend que ce soit difficilement applicable mais il voit cela comme une consigne pour éduquer les personnes. Dr. Laffèche croit qu'il serait important de mentionner qu'aucun rassemblement ne sera toléré pour l'été 2020 en raison du COVID-19, au moment d'adopter le règlement.

Aucun rassemblement ne sera toléré pour l'été 2020.

2. DÉCISION

2.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – PASSES DE SKI CITOYENNES À SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

M. Lafontaine fait lecture d'un courriel reçu d'Hors Limite à l'effet que le montant payé par Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour couvrir la différence de prix entre le prix citoyen et le prix régulier pour leurs citoyens ne couvre pas tout. Le manque à gagner est de 794 \$. L'an passé, ce manque était de 1 750 \$. Mme Landry rappelle qu'en sortant l'anneau de glace de l'Agglomération, nous nous étions engagés à déboursier pour la Ville de Sainte-Marguerite.

Décision à prendre pour la saison 2020-21 dépendement des discussions avec Sainte-Marguerite pour l'anneau de glace.

2.2 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME

M. Lafontaine explique qu'il a négocié avec l'urbaniste Luc Lagacé (Urba+) le prix final est de 21 500 \$, ainsi le contrat peut être donné via la délégation de pouvoirs puisqu'en dépense nette est de moins de 25 000 \$.

3. DISCUSSION

3.1 DOSSIERS P.I.I.A. ET DÉROGATIONS MINEURES À L'ÉTUDE

123, chemin d'Estérel (Mme Plamondon)

M. Taché explique que certains propriétaires ont été très fâchés et ne comprennent pas. Après avoir discuté, il a été conclu que certaines choses devaient être modifiées dont la devanture, le côté latéral, revoir la fenestration. M. Taché explique que la sortie du sol était prévue pour augmenter la luminosité au sous-sol, il recevra de nouvelles perspectives.

5, avenue de Champfleury (Mme Piché)

Les perspectives que nous avons reçues n'étaient pas les bonnes.

M. Taché a reçu des perspectives améliorées.

3, avenue des Verdiers (M. Mouloud)

M. Taché explique que M. Mouloud a été très contrarié lorsqu'il lui a parlé de look commercial. Il faudrait qu'il essaie de faire quelque chose pour le côté sur le lac et en façade (vitres), les perspectives ne sont pas acceptables. M. Dydzak suggère à M. Taché de discuter avec l'architecte.

Le dossier sera soumis au CCU. Est-ce que ce projet respecte le PIIA et les conditions nécessaires pour accorder une dérogation mineure pour le toit?

On mentionne qu'avec la révision des règlements, les professionnels comprendront mieux.



DATE	17 avril 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	4	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 AVRIL 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE (ET TÉLÉCONFÉRENCE) À 13 H 00						

N°	2020-04	RÉUNION N°	4
-----------	---------	-------------------	---

3.2 ESPACES PUBLICS (ACCÈS AUX LACS) – SUIVI

Mme Corriveau explique son dossier. Elle demande pourquoi les espaces PC3, PC12 et PC35 n'ont pas été inspectés. On lui répond qu'il est préférable d'attendre que la neige soit fondue.

Pour PC19, dossier compliqué.

PC23, négociations à avoir avec M. Jaysen Cristofaro.

PC29, si on vend le terrain, servitude pour demeurer vert, les méthodes suggérées par M. Dydzak : identifier le terrain, chercher la valeur, processus de vente équitable.

On demande où appliquer les montants perçus des ventes. Fonds verts.

PC35 : on recommande de ne pas l'inclure.

4 terrains à vendre : Avenue des Alouettes près de chez M. Foix, Avenue de Blois, Terrains sur de Condé près de chez Mme Kott, Terrain sur chemin d'Estérel près de chez M. Jaysen Cristofaro. Selon M. Dydzak, avec les ressources que nous avons, nous avançons bien mais pas assez vite.

Suivi à faire. Possibilité d'accorder un mandat à un professionnel.

3.3 RAPPORT SUR LES ACCÈS AUX LACS

Mme Corriveau invite les membres à lire son document. Dr. Lavigne veut protéger les espaces sur l'avenue des Alouettes. Pour ces espaces, il faudra faire arpenter, faire une caractérisation des terrains, il désire mettre en place un Comité mais Mme Corriveau n'est pas en accord. Il faudra ensuite faire produire une pancarte et inaugurer le parc Robert-Lavigne. Pour le parc près de chez M. Baril, Mme Corriveau suggère d'honorer un ancien Maire, Jean Charest 1967-1997. On demande d'aviser la famille pour avoir l'autorisation, tous sont d'accord.

La famille de M. Charest a été avisée et est d'accord. Lettre à suivre. Suivi à faire dans les deux dossiers. Possibilité d'accorder un mandat à un professionnel.

4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

On présente les rapports. Mme Landry demande des explications sur le webinaire auquel M. Taché a assisté. On discute ensuite du statut des employés en maladie (MM. Arsenault et Beauchamp) et on mentionne que M. Grenier occupe temporairement les fonctions de Chef d'équipe 24h/24.

4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS

Pour le mois de mars 2020, 1 permis a été émis pour une installation sanitaire.

4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME ET PROBLÉMATIQUES AIRBNB

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de la séance du mois de mai 2020 pour y voir les commentaires.

Il est mentionné qu'en raison du COVID-19, les locations sont interdites. À partir du 4 mai, pour opérer un Air BnB, il faudra un permis.

Au 8, avenue des Ducs, un permis a été émis pour un système de géothermie. M. Taché ira vérifier le fonctionnement, puisqu'il semblerait que l'eau chaude retourne au lac.

Suivi par M. Taché avant le conseil du 19 juin.



DATE	17 avril 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	5	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 AVRIL 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE (ET TÉLÉCONFÉRENCE) À 13 H 00						

N°	2020-04	RÉUNION N°	4
-----------	---------	-------------------	---

4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION

M. Lussier résume sa lecture des rapports du 1^{er} au 31 mars 2020. Rien de particulier à signaler. Il y a eu des regroupements, 2 invités égarés en babouches.

M. Dydzak mentionne que le Service de protection fait un bon travail et que les consignes sont bien suivies. Au niveau des cas positifs au COVID-19, il est mentionné que l'information est confidentielle, mais on sait qu'il n'y a pas de cas à Estérel et Sainte-Marguerite, et 9 à Sainte-Adèle.

4.5 LISTE DES CORRESPONDANCE

On fait lecture de la liste des correspondances. Aucun commentaire.

4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MARS 2020

On présente le rapport mensuel des activités financières de février ainsi que celui au 31 mars 2020. Ce rapport montre des dépenses de 22.82 % comparativement à 25 % donc 2.63 % de moins que la norme. Il est aussi expliqué que la vérification de l'audit est reportée du au COVID-19.

4.7 COMMUNICATION

Mme Corriveau mentionne qu'il devra prochainement avoir une communication pour le café du Maire, et que le prochain « Estérel vous salue » est en travail avec Mmes Bonneau et Zuckerman.

En ce qui concerne le Facebook, il faudra y mentionner qu'il n'y aura pas de marche communautaire, de Fête des citoyens ou de Tournoi de golf cette année. On soulève l'idée de faire une épluchette de maïs en septembre, selon l'évolution de la situation.

M. Dydzak mentionne que le chèque annuel de 5 000 \$ a été remis au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut et que nous leur avons apporté une chaudière de désinfectant à mains. On pourra redonner un autre montant en fin d'année s'il y a assez de disponibilité pour effectuer un gel de taxes.

M. Dydzak explique qu'il a l'intention de mettre sur le Facebook un court vidéo pour résumer les dernières actions du Conseil. Pour le mois de mai, on organisera un café du Maire virtuel.

4.8 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU CCE DU 14 FÉVRIER

Aucun commentaire.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé par Luc Lafontaine

Le 8 mai 2020

Le Café du maire sera reporté.



PROBLÉMATIQUES – AIRBNB (Séance de mai 2020)

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Gabriella Congiu 18, avenue de Versailles	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.
	03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Saggaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils exercent cette activité. M. Taché leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. M. Taché leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.
	20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.
	07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dydzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.
	04.09.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	01.10.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	06.11.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	03.12.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	08.01.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	04.02.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits
10.03.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits	
05-05-2020 Offre séjour minimum de 31 nuits. Prévoir lettre afin de cesser l'usage de location à court terme	

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Judith Fetzer 4, ave de Condé	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	14.12.2018 Rencontre avec les représentants de Garda pour présenter le dossier afin de faire enquête
	21.12.2018 Rendez-vous prévu avec Mme Fetzer. La rencontre n'a pas eu lieu et n'a pas été annulée non plus.
	16.01.2019 Conversation téléphonique avec Mme Fetzer concernant la rencontre prévue le 21 décembre. Elle mentionne qu'elle doit reporter la rencontre car elle sera en dehors du pays et que dès son retour elle rappellera pour fixer une date de rencontre.
	Garda fera la location du 11 au 13 mars 2019.
	08.05.2019 Émission de 2 constats d'infraction.
	05.07.2019 Audition à la cour municipale prévue le 24 septembre 2019.
	16.07.2019 Réception des plaidoyers de culpabilité pour les 2 constats d'infraction avec paiement complet.
	22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet.
	04.09.2019 Offre non trouvée.
	01.10.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.
	06.11.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.
	03.12.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.
	08.01.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits.
04.02.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits.	
10.03.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits.	
05-05.2020 Offre séjour pour 31 nuits. Prévoir lettre afin de cesser l'usage de location à court terme..	

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Elena Netchiporouk Ivan Litvinov 2, avenue des Cardinaux	<p>16.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>15.02.2019 Lettre reçue de Mme Netchiporouk nous informant qu'elle offrira la location pour un séjour minimum de 3 mois.</p> <p>03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 90 nuits.</p> <p>20.08.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>04.09.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits (650 \$ / nuit). Impossible de vérifier la disponibilité.</p> <p>06.11.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>03.12.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>08.01.2020 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>21.01.2020 À la séance de janvier 2020, Mme Corriveau demande à M. Taché d'envoyer une lettre « RAPPEL » et de joindre une copie des commentaires où on peut lire « Weekend ». Après vérification, le dernier commentaire date de juin 2019. Mme Corriveau en est informée. Pas de nouvelle lettre à envoyer.</p> <p>04.02.2020 Séjour minimum impossible à vérifier car aucune disponibilité au calendrier.</p> <p>10.03.2020 Séjour minimum impossible à vérifier.</p>
Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs	<p>03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018)</p> <p>20.08.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.</p> <p>04.09.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.</p> <p>06.11.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>03.12.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>08.01.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>04.02.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>10.03.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>11.03.2020 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet.</p> <p>31-03-2020 Réception d'un courriel le 31 mars par Madame Sandra Seidenfeld mentionnant: I removed the advertisement, we will only look a long term renter</p>

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Frank Fuoco 2, avenue de Blois	13.11.2019 Offre constatée sur le site. Séjour minimum de 5 nuits. 26.11.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 03.12.2019 Offre séjour minimum de 90 nuits. 08.01.2020 Offre séjour minimum de 3 nuits. 04.02.2020 Offre séjour minimum de 3 nuits. 10.03.2020 Offre séjour minimum de 3 nuits. 05-05-2020 Offre séjour disponible à partir de septembre pour 3 nuits. Prévoir lettre afin de cesser l'usage de location à court terme.
Elana Bloom 3, place des Récollets	03.12.2019 Offre constatée sur le site. Séjour minimum de 2 nuits. 08.01.2020 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 08.01.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits. 04.02.2020 Offre séjour minimum de 90 nuits. 10.03.2020 Offre séjour minimum de 90 nuits.

PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de mai 2020)

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
161	Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs	Protocole pour émission de permis à venir (eau du chemin des Deux Lacs qui se draine par le terrain des propriétaires) Plantation sur l'emprise de la voie publique Grillage sur la propriété publique pour l'entrée charretière	28.11.2019 Lettre envoyée par M. Lafontaine indiquant aux propriétaires que la Ville ne pourra pas être tenue responsable pour d'éventuels dommages à des plantations situées sur l'emprise de la voie publique. 06.12.2019 Courriel reçu de MM. Boutin et Bellehumeur dans lequel il est mentionné qu'ils ne feront aucun travail d'infrastructure dans la rue publique. Cependant, au printemps, ils verront à déposer un grillage en métal sur la propriété publique (dalot) après en avoir informé la Ville. Ils demandent finalement le remboursement du dépôt de garantie de 10 000 \$. 08.01.2020 Lettre en préparation, approbation requise par M. Dyzak. 21.01.2020 Lettre envoyée avec l'accord de M. Dyzak.
169	Anik Malette 6, avenue des Amiraux	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m ²	09.10.2019 Inspection le 9 octobre 2019 vers 10:30 AM, aucun changement n'a été fait sur le quai afin de le rendre conforme au permis émis 2017-042 et ce contrairement aux affirmations faites par M. Maxime Ouimet. Constat émis le 9 octobre 2019. En attente du jugement. 10.02.2020 Discussion avec Me Fournier et transmission des plans et du permis. 23.03.2020 Me Fournier me confirme par téléphone que Mme Malette a plaidé coupable et a payé son constat. Une lettre lui sera envoyée lui demandant de se conformer pour la fin mai. 08.04.2020 Courriel envoyé à madame Malette pour l'informer qu'une inspection aura lieu les 29 mai 2020, afin de vérifier si le quai est de dimension règlementaire et au permis émis.
171	Gestion Estérel inc. 39-43, chemin Fridolin-Simard	Pergola sur le toit de l'hôtel	14.11.2019 Rencontre avec M. Leroy Co 16.01.2020 Conversation téléphonique avec M. Shawn Zarbatany lui demandant d'enlever la pergola sur le toit du 39, chemin Fridolin-Simard. Il me confirme qu'elle sera enlevée au plus tard le 30 avril 2020. Une inspection est prévue le 30 avril.

Ville d'Estérel

Liste des permis généraux et certificats émis

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Certificat 2020-007	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6201-47-0545-0-000-0000 910-25-BLB,5508650	KERTZER RICHARD Quai Lafantaisie 8 PLACE FOCH		29/04/2020 12/05/2020 26/05/2020	0,00 \$	150,00 \$	
Certificat 2020-008	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6401-49-1235-0-000-0000 354-25-BLB,5508157	GOHIER MICHEL GOHIER MICHEL 22 AVENUE DES ALOUETTES		29/04/2020 24/04/2020 22/05/2020	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2020-006	Ouvrage de captage des eaux souterraines 6499-54-5019-0-000-0000 514-25-BLB,5508396	KENANE ANNIE KENANE ANNIE 6 PLACE DE BLOIS		24/04/2020 11/05/2020 20/05/2020	0,00 \$	250,00 \$	

Nombre de logements créés	0
Nombre de logements supprimés	0
Nombre total de permis/cert.:	3
Valeur totale des travaux:	0,00 \$
Montant total des coûts:	400,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*

Ville d'Estérel

Analyse des permis par type

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
Ouvrage de captage des eaux souterraines					
	0	0	1	0	250,00
Sous-total	0	0	1	0	250,00
Construction d'un quai					
<i>Permis de Construction</i>	0	0	1	0	150,00
Sous-total	0	0	1	0	150,00
Abattage d'arbres					
<i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i>	0	0	1	0	0,00
Sous-total	0	0	1	0	0,00
Totaux	0	0	3	0	400,00